

Observation n° 19

25/09/2024 21:15      MASANET      Claudia 100B chemin du préjugé

"Bonjour,

Je réside au 100b chemin de Préjugé, face à la parcelle récemment acquise par Patrimoine La Languedocienne.

En novembre 2022, j'ai acheté ma propriété et réalisé d'importantes rénovations. Dès octobre, je me suis renseignée auprès du service urbanisme de Seysses, qui m'a informée que le terrain en question était gelé en vue de la construction de logements pour seniors et d'une crèche. Mes voisins ont également participé à une réunion avec La Languedocienne en septembre 2021, où des informations similaires leur ont été communiquées.

Je m'oppose fermement au projet actuel qui prévoit la construction d'un immeuble de deux étages à seulement 4 mètres de mes fenêtres. Avec mes voisins et autres riverains, nous mettrons tout en œuvre pour préserver la tranquillité du centre de Seysses. Mes objections se résument ainsi :

- Non à la modification n°3 du PLU.
- Non à la bétonnisation excessive d'une zone verte où vivent des espèces protégées.
- Non à un immeuble R+2 en plein centre-ville, à moins de 500 mètres de l'église, dans une parcelle comprenant des bâtiments historiques comme un pigeonnier toulousain et une ancienne grange.
- Non à des habitations situées à moins de 10 mètres de mes fenêtres, qui affecteraient ma tranquillité et la valeur de mon patrimoine.
- Non à une circulation bloquée sur la rue Cazeneuve et un chemin Préjugé congestionné aux heures de pointe.
- Non à un passage cycliste au-dessus du Binos, mettant en danger les cyclistes et les enfants qui se rendent au collège via ces routes mal sécurisées.
- Non à une densification excessive avec 70 logements, générant une surcharge de circulation (140 voitures), inadaptée à ce secteur résidentiel.
- Non à l'insécurité et au bruit, conséquences d'une densification mal pensée sur une parcelle étroite.

Cette parcelle, située au bord du Binos, est un îlot de verdure exceptionnellement préservé. Il est impératif qu'un projet immobilier réfléchi, respectueux de l'environnement, du patrimoine et des riverains, y soit envisagé.

Par ailleurs, le préfet a déjà rendu un avis défavorable à ce projet, comme en témoigne l'avis du PPA et de la MRAE.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Claudia MASANET"